

Article

« Réactions sociales à la déviance : une étude exploratoire »

Marc LeBlanc et Nguyen Thi-Hau

Acta Criminologica, vol. 7, n° 1, 1974, p. 107-132.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017032ar>

DOI: 10.7202/017032ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

RÉACTIONS SOCIALES
À LA DÉVIANCE
UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE

Marc LeBlanc et Nguyen Thi-Hau

PLAN GÉNÉRAL

Problématique	109
Échantillon	111
Résultats : caractéristiques des réactions sociales et nature du comportement déviant	113
Conclusion	126
Annexe	127
Bibliographie	130

Cette enquête pilote a été subventionnée par le Conseil des arts du Canada. Elle a été conduite par François-Xavier Ribordy sous l'égide de l'École de criminologie et du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.

Dans son effort continu pour donner un compte rendu valable du phénomène de la déviance et du crime, la théorie criminologique s'est développée suivant plusieurs courants et les recherches empiriques s'orientent vers des directions opposées selon l'option théorique des chercheurs. Pendant longtemps ces derniers se sont penchés sur les caractéristiques de l'individu déviant ou sur celles de son acte. Mais le raffinement et l'extension des concepts interactionnistes en sociologie les ont conduits, plus récemment, à étudier, non seulement les éléments statiques de la déviance mais aussi l'élément dynamique que constituent les réactions de la collectivité devant un comportement déviant. Il est en effet admis maintenant que pour bien comprendre un phénomène social, il importe d'étudier les points de vue et actions de toutes les parties impliquées dans l'interaction.

L'analyse des réactions sociales à la déviance constitue l'objectif de la présente étude qui se propose d'identifier la distribution des réactions de la population de Montréal face à divers types de déviance sociale.

PROBLÉMATIQUE

La déviance, comme concept implicite ou explicite, a longtemps été et reste un sujet de spéculations, de théories et de recherches où se dessinent deux courants principaux de pensée :

1) Durkheim (1895), dans son texte célèbre sur le normal et le pathologique, nous dit qu'il existe dans chaque groupe social, à une phase déterminée de son développement « des sentiments

collectifs doués d'une énergie et d'une netteté particulière ». Ces états forts de la conscience collective correspondent aux normes de comportement des sociologues contemporains. Ce sont des modèles de conduite qui servent de critères de conformité et de déviance. Cette conception durkheimienne, développée par la suite par Parsons (1962, 1964) et par Merton (1957, 1966), est devenue la conception traditionnelle de la déviance des écoles de l'Est des États-Unis. Elle postule dans chaque groupe social un certain consensus sur certaines normes. La déviance est un comportement qui viole des normes institutionnalisées, c'est-à-dire des attentes collectives et reconnues comme légitimes à l'intérieur d'un système social donné.

Or, il est facile d'observer que les normes varient selon la civilisation et, à l'intérieur d'une société, selon les groupes qui composent cette société. Il arrive que les normes de différents groupes soient en conflit. Ainsi par le fait même qu'il obéit aux normes d'un groupe, un individu peut violer les règles d'un autre groupe, dont il fait également partie.

Ces normes varient encore d'une époque à une autre, d'une situation à une autre. Ce qui était crime dans le passé, peut devenir simplement une faute de goût dans la société moderne.

2) Devant ce caractère mouvant des normes et cette impossibilité de définir la déviance en soi, on en est venu à une conception plus relativiste de la déviance. Il s'agit de la perspective interactionniste telle que formulée par Lemert (1951), Becker (1964) et autres. Celle-ci ne consiste non plus à étudier la relation entre un comportement et une norme, mais elle examine l'interaction entre l'individu et l'audience qui le qualifie de déviant. L'accent est porté sur la réaction de cette audience.

Comme tous les processus sociaux, ces réactions portent la marque d'une part, des éléments structurels du système social concerné, d'autre part, des facteurs personnels aux individus composant cette audience.

Les normes institutionnalisées sont retenues comme point de départ de ce sondage exploratoire et les répondants se doivent d'exprimer la réaction sociale qu'ils soutiennent devant ces comportements déviants. Il est nécessaire d'examiner les normes, chaque norme créant par sa violation un type de déviance. Mais les normes étant mouvantes dans l'espace et le temps, il est extrêmement difficile de les étudier. Seules les normes légales, résultats

de la cristallisation des évaluations collectives, offrent un champ d'investigation relativement aisé.

Ces normes légales sont entendues ici dans un sens extensif : elles comprennent aussi bien les dispositions du Code pénal que les lois spéciales et les règlements en vigueur. Elles sont opérationnalisées sous forme de 44 actes proscrits par la loi ou en voie de pénalisation (détournement d'avion, actes de pollution, etc. ; voir annexe).

Il est à remarquer que pour exclure les cas d'irresponsabilité due à l'âge, les maladies mentales ou les accidents fortuits, tous ces actes sont supposés être commis volontairement par des individus responsables. En outre, tous les éléments situationnels tenant aux délinquants et aux circonstances du délit ont été éliminés à dessein, ceci afin d'isoler les variables dues à la nature de l'acte et celles dues aux caractéristiques de l'audience.

Le concept de réaction sociale, pour sa part, désigne l'ensemble des réactions sociales à la déviance. Celles étudiées présentement sont des réactions normatives évaluatives en ce sens qu'elles constituent une évaluation par le répondant de ce qu'on devrait faire devant un comportement déviant donné. Elles se présentent sous deux aspects principaux : formel et informel. Les réactions formelles font appel à l'appareil de régulation sociale (police, tribunaux...). Les réactions informelles sont celles qui n'y font pas appel.

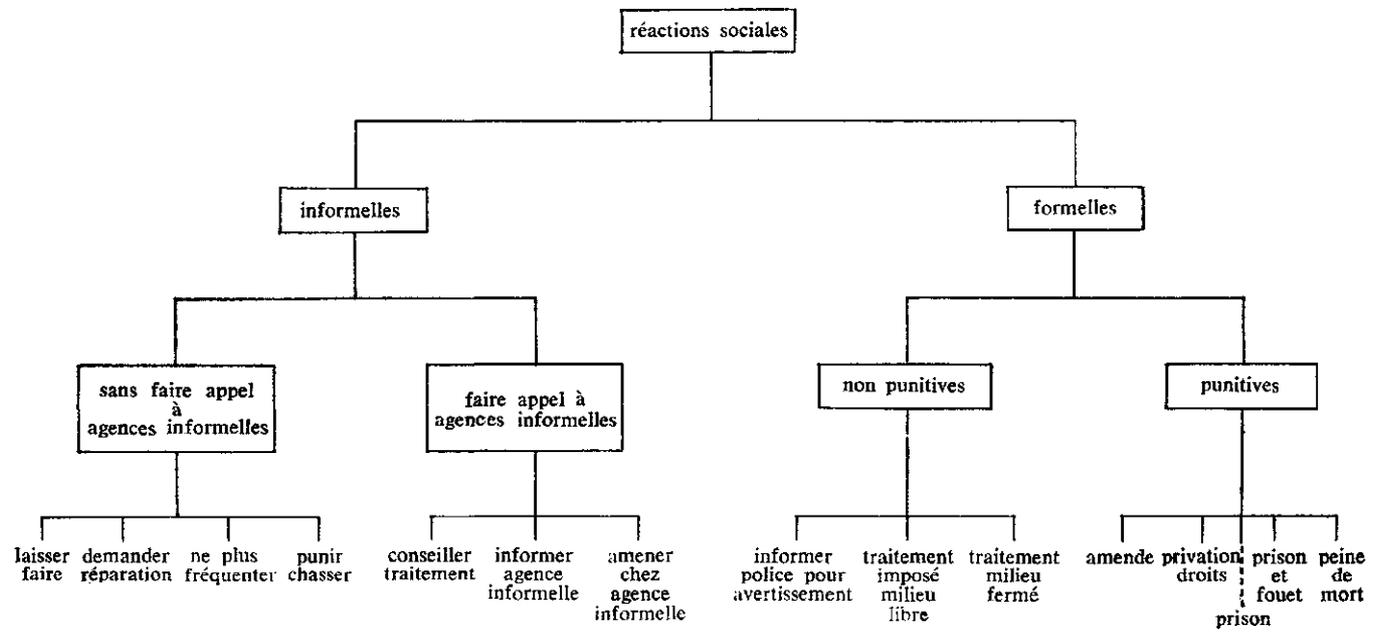
Chaque catégorie comporte des sous-groupes. Les réactions informelles peuvent être ou purement affectives ou, à un degré plus grave, faire intervenir des personnes, des groupes, des organismes informels. Les réactions formelles, tout en faisant appel aux agences officielles de régulation sociale, peuvent être non punitives ou punitives.

Ces réactions se manifestent opérationnellement sous forme de 15 mesures. Le tableau I présente leur agencement (pour plus de précisions sur les définitions voir Nguyen, 1972).

ÉCHANTILLON

L'échantillon se compose de personnes des deux sexes prises au hasard dans la population de Montréal et âgées de 18 ans et plus : soit 111 personnes, dont 57 hommes (52%) et 53 femmes (48%), parmi lesquels 23 sujets ont de 18 à 25 ans (21%),

TABLEAU 1
Schéma des réactions sociales



37 sujets ont de 26 à 40 ans (34%), 26 sujets ont entre 41 et 54 ans (24%) ; les 23 autres sujets (21%) ont 55 ans et plus.

La religion catholique est largement représentée (60%). Les protestants forment un quart de l'échantillon (25%), tandis que les autres religions sont représentées seulement par 15% des sujets. Le caractère urbain est nettement prédominant puisque 76 sujets (69%) déclarent avoir habité à 15 ans une ville de plus de 100 000 habitants.

On peut noter encore que les sujets sont pour la plupart nés au Canada (81 sujets, soit 74%) et mariés (75 sujets, soit 68,8%). Du point de vue de l'occupation, les cols blancs forment la moitié du total, les ménagères représentent le quart, les cols bleus seulement 10% et les professionnels 15%. En ce qui concerne l'éducation, on peut noter que 70 sujets ont de 6 à 12 ans de scolarité (soit 65%), 35% des sujets en ont 13 ans et plus.

RÉSULTATS : CARACTÉRISTIQUES DES RÉACTIONS SOCIALES ET NATURE DU COMPORTEMENT DÉVIANT

1. GÉNÉRALITÉS

La question posée ici est la suivante : quelle est la réaction la plus générale ? la moins générale ? Il s'agit de calculer le degré de généralité de chacune des 15 réactions ou mesures proposées au public, depuis le laisser-faire jusqu'à la peine de mort. L'estimation du degré de généralité est obtenue grâce à un indice synthétique calculé d'après la formule mentionnée par Gibbs (1965). Cette formule est la suivante :

$$1 - \frac{\sum X^2}{(\sum X)^2}$$

La variable X désigne ici la fréquence d'une réaction devant chacun des actes déviants considérés. Ainsi, pour calculer par exemple le degré de généralité de l'amende, X représente la fréquence de cette mesure pour chacun des 44 actes déviants étudiés. Il faudra chercher la somme des X dans les 44 comportements considérés. La formule citée donnera alors le degré de généralité de l'amende dans les conditions de cette observation.

Les deux mesures qui partagent la faveur du public sont le traitement imposé par les tribunaux en milieu libre et l'amende.

L'indice de généralité pour ces deux réactions est 0,96. Vient ensuite l'emprisonnement avec un indice de 0,94.

En sens inverse, les mesures les plus rarement choisies se trouvent être la peine de mort 0,53, les deux mesures d'ostracisme (0,84 et 0,88) et l'emprisonnement avec fouet (0,88). Les huit mesures restantes occupent le milieu de l'échelle et se suivent à peu de distance. Le tableau 2 présente ces indices dans l'ordre croissant.

La faveur du public semble donc acquise au traitement en liberté pour la plupart des déviations. Mais ce public reste punitif puisque l'amende et la prison viennent immédiatement après cette mesure.

TABLEAU 2
*Indice de généralité des réactions
par ordre croissant*

1. peine de mort	0,53	10. informer une agence informelle	0,93
2. ne plus fréquenter	0,84	11. informer la police pour donner un avertissement	0,93
3. demander réparation	0,88	12. traitement imposé en milieu fermé	0,93
4. punir ou chasser	0,88	13. peine de prison	0,94
5. prison et fouet	0,88	14. amende	0,96
6. privation des droits	0,89	15. traitement imposé en milieu libre	0,96
7. amener chez une agence de traitement	0,91		
8. laisser faire	0,92		
9. conseiller un traitement informel	0,93		

Dans l'ensemble, l'indice de généralité des réactions de l'échantillon décrit est très élevé. De plus, l'écart d'une mesure à une autre est très petit. Tout cela signifie que la majorité des mesures a été appliquée par la population à un grand nombre de déviations, sans grande discrimination. La peine du fouet, par exemple, qui est pourtant une peine très spécifique, a été réclamée non seulement pour l'inceste et le viol, mais encore pour le trafic des drogues, la pollution de l'air, la fraude contre l'assurance, la fraude électorale, la faillite frauduleuse, le détournement d'avion, le vol à main armée, le terrorisme (bombe), l'avortement et même l'occupation des locaux publics. Ces attitudes plus émotionnelles que rationnelles traduisent l'importance des facteurs subjectifs de l'audience sur les réactions sociales à la déviance. Et comme ces facteurs changent dans le temps et dans l'espace et aussi avec le type d'audience, ceci nous explique en partie les changements dans les concepts et les définitions de la déviance.

2. EXISTENCE ET FORCE DU CONSENSUS

La question ici est la suivante : quel est le comportement déviant qui donne lieu au plus grand consensus ? au plus faible consensus ? à aucun consensus ?

La fréquence de la réaction exprimée en terme de pourcentage le plus élevé renseigne à la fois sur l'existence et la force du consensus. L'amplitude de la réaction s'estimant en terme de pourcentage de 0% à 100%, les points de division utilisés sont les trois centiles, C25, C50, C75. Ainsi, un consensus est considéré comme fort quand la fréquence de la réaction dépasse 75%, il est moyen quand cette fréquence se trouve entre 50% et 75% et faible quand la fréquence, dépassant 25%, n'atteint pas 50%. Au-dessous de 25%, il n'y a plus de consensus.

La fréquence modale, exprimée en terme de pourcentage, sert comme indice pour mesurer le consensus et permet de comparer entre eux les comportements déviants et les divers groupes de déviances. C'est le deuxième indice utilisé dans cette étude, le premier étant l'indice de généralité déjà mentionné.

Le tableau 3 présente l'existence et la force du consensus par ordre décroissant. Il n'y a aucun consensus pour les six dernières déviances inscrites sur ce tableau. Trois de ces actes concernent la moralité publique (homosexualité et hétérosexualité en public, l'obscénité au téléphone). L'un d'eux est relatif aux drogues (possession de la marijuana), le cinquième est lié à l'ordre public (occupation des locaux publics), enfin, le dernier concerne des voies de fait sans gravité. Ce groupe de déviances semble être caractérisé par un aspect assez bénin. De plus, ce sont des actes qui touchent aux points névralgiques de notre temps et de notre civilisation, à savoir : le problème des drogues, le domaine de la moralité sexuelle et celui de l'ordre public.

Très faible, presque inexistant, est le consensus pour l'usage de la marijuana (25,6% laisser faire). La possession et l'usage de la marijuana semblent être des phénomènes nouveaux qui rendent le public perplexe. De même, le vol à l'étalage et l'usage de l'héroïne réunissent à peine 26% et 29% de consensus.

Mais tandis que le consensus sur l'usage de la marijuana est pour le laisser-faire, le consensus sur l'héroïne prescrit le traitement en milieu fermé, ce qui semble traduire une bonne distinction entre les propriétés de ces deux drogues, tout au moins pour près du tiers de l'échantillon.

TABLEAU 3

Force du consensus par ordre décroissant

comportements déviant	réactions informelles		non punitives		réactions formelles				
	1	2	8	10	11	12	13	14	15
	laisser faire	demande réparation	avertissement police	traitement milieu fermé	amende	privation droits	prison	prison et fouet	peine de mort
1. vol à main armée							84,4		
2. terrorisme (bombe)							80,3		
3. fraude fiscale					79,25				
4. chantage							77,7		
5. détournement d'avion							76,1		
6. troubler la paix publique			70,64						
7. rapt							69,72		
8. trafic d'héroïne							69,72		
9. se faire avorter	63,1								
10. fraude contre l'assurance							60,7		
11. pollution de l'eau					60,5				
12. blesser au moyen d'un couteau							58,4		
13. meurtre							35,7		57,8
14. vandalisme		57,8			28,4				
15. vol d'auto							56,4		
16. possession d'héroïne							55,96		
17. trafic marijuana							55,96		
18. blesser avec un fusil							55,05		
19. prostitution hétérosexuelle	54,7								

20. avorteur						51,4
21. pollution de l'air				50,47		
22. faillite frauduleuse						47,6
23. proxénétisme						46,79
24. manifestation	45,79					
25. fraude électorale						45,9
26. ivresse au volant						
27. prostitution homosexuelle	39,6				44,95	
28. recel				35,24		
29. pornographie-commerce				34,2		
30. viol						33,9
31. jeux clandestins				32,41		32,1
32. fausse représentation					32,41	
33. port d'armes illégal				31,13		
34. inceste				30,8		29,9
35. pornographie-spectacle	29,8				27,8	
36. usage d'héroïne				29,3		
37. vol à l'étalage		25,23	26,19			
38. usage de marijuana	25,6					
39. possession de marijuana						
40. homosexualité publique						
41. occupation de locaux publics						
42. hétérosexualité publique				aucun consensus		
43. blesser au moyen des poings						
44. obscénité au téléphone						

Note : Ce tableau présente seulement les fréquences modales pour chaque comportement déviant. Quand les fréquences trouvées sous une mesure sont trop faibles, i.e. inférieures à 25%, cette mesure n'est pas représentée. Tel est le cas des mesures 3, 4, 5, 6, 7 et 9.

Parmi les déviances à consensus faible, c'est-à-dire moins de 50%, on peut encore remarquer, entre autres, les jeux clandestins, le recel, la prostitution homosexuelle, les manifestations de masse, le commerce et le spectacle pornographique.

Pour l'inceste, le consensus est plus ambigu : il se partage entre le traitement en milieu fermé (30,8%) et la prison avec fouet (29,9%). Si l'on considère la privation de liberté dans les deux mesures, on peut dire que c'est un consensus à plus de 60%. Il en est de même pour le viol où 33,9% sont pour la prison et 32,1% choisissent la prison avec fouet. C'est donc un consensus privatif de liberté à 66%.

Les consensus moyens (moins de 75%) sont observés avec les coups et blessures graves, le trafic des drogues, la pratique des avortements, les actes de pollution, la prostitution, le vol d'auto, le rapt et le meurtre. Pour ce dernier, le consensus se partage entre la prison (35,7%) et la peine de mort (57,8%). L'avortement est aussi l'objet d'un consensus moyen de 63,1% pour le laisser-faire, ce qui semble être une attitude assez récente et assez insolite si l'on pense que la majorité des sujets de l'échantillon sont catholiques.

Enfin, tout en haut de l'échelle se trouvent les quatre déviances à consensus fort, de 76,1% à 84,4%, tous pour la prison. Ce sont le détournement d'avion, le chantage, le terrorisme (bombe) et le vol à main armée. La fraude fiscale fait l'objet aussi d'un consensus fort (79,25%), mais pour l'amende.

3. DIRECTION DU CONSENSUS

L'étude consiste ensuite à rechercher dans quel sens se fait ce consensus. Est-ce dans le sens des réactions informelles ou dans le sens des réactions formelles ? Dans ce dernier cas, les réactions sont-elles non punitives ou punitives ? Sont considérées comme non punitives les mesures d'avertissement ou de traitement et comme punitives toutes les mesures impliquant l'imposition d'une amende, une peine privative de liberté, une peine corporelle telle que le fouet et la peine de mort.

La direction de ce consensus est précisée grâce à un indice synthétique constitué par la somme des fréquences de toutes les réactions formelles punitives pour chaque acte déviant. Cet indice exprime le degré de consensus dans le sens formel punitif et nous permet de classer les comportements déviants sous cet aspect. Si

pour l'avortement, par exemple, la somme des pourcentages en réactions formelles punitives (les mesures de 11 à 15) est de 16% et pour le meurtre, cette somme est de 95%, la différence entre les deux comportements déviants est significative en terme de réactions sociales. Cet indice permet également de comparer les divers groupes de déviations et c'est le troisième indice utilisé dans le présent travail.

En haut de l'échelle, se trouvent les actes à indice très faible, c'est-à-dire moins de 25% (tableau 4) avec en tête l'avortement, avec un indice punitif très faible (16,51%), puis viennent les déviations « controversées » telles que l'obscénité au téléphone, l'usage de la marijuana, la prostitution homosexuelle, l'usage de l'héroïne et le fait de troubler la paix publique. Parmi les déviations à indice punitif moyennement faible (de 25 à 50%) se trouvent les comportements tels que le vol à l'étalage, les manifestations de masse, les indécences publiques, le spectacle pornographique, la prostitution, la possession de la marijuana.

L'inceste, le viol, le commerce de la pornographie, le trafic de la marijuana, la possession d'héroïne, les blessures au fusil ou au couteau, la fausse représentation et le vol d'auto sont parmi les déviations à indice moyennement élevé entre 50% et 75%.

On peut noter un fait étonnant : le vol n'a qu'un indice de 70,64 alors que le vol d'auto atteint 75. Ce fait s'explique-t-il par la victimisation ? Une partie seulement de l'échantillon pourrait s'imaginer être victime d'un viol, alors que presque tout le monde pourrait être victime d'un vol d'auto.

Les actes considérés comme graves avec des indices punitifs supérieurs à 75% sont les actes de pollution, toutes les fraudes, le proxénétisme, les jeux clandestins, l'ivresse au volant, la pratique des avortements, le chantage et le trafic de l'héroïne.

Enfin, en bas de l'échelle, figurent les comportements qui blessent gravement la conscience publique et pour lesquels l'indice punitif dépasse 90%. Ce sont le détournement d'avion, le terrorisme (bombe), le rapt, le vol à main armée, et en dernier lieu le meurtre qui est puni à 95,41%.

Ce tableau d'indices donne les renseignements suivants : a) les déviations qui impliquent la violence (bombe, rapt, meurtre...), sont considérées comme les plus graves ; b) le public est plutôt indulgent pour certaines déviations relatives aux drogues et

déviances sexuelles, mais déteste ceux qui en tirent profit : ainsi l'usage de l'héroïne et celui de la marijuana ne sont presque pas punis, mais le trafic de ces drogues est puni à 69,72% pour la marijuana et à 88% pour l'héroïne ; le public est indulgent pour la prostitution, mais le proxénétisme est puni à 76,15% et il déteste toutes les fraudes ; c) malgré l'imprécision des expressions populaires concernant les drogues, le public fait une distinction très nette entre l'héroïne et la marijuana, entre l'usage et la possession, entre la possession et le trafic.

TABLEAU 4

Direction du consensus (réactions formelles punitives)

1. se faire avorter	16,51	23. blesser avec un couteau	67,92
2. obscénité au téléphone	18,34	24. trafic de marijuana	69,72
3. prostitution homosexuelle	18,86	25. viol	70,64
4. usage d'héroïne	19,26	26. fausse représentation	74,08
5. troubler la paix publique	22,02	27. vol d'auto	75,00
6. usage de la marijuana	23,86	28. pollution de l'air	75,69
7. manifestations	25,23	29. proxénétisme	76,15
8. vol à l'étalage	26,17	30. jeux clandestins	78,71
9. prostitution hétérosexuelle	30,19	31. pollution de l'eau	79,81
10. homosexualité publique	30,27	32. ivresse au volant	80,74
11. vandalisme	34,86	33. fraude électorale	80,77
12. blesser avec les poings	37,96	34. faillite frauduleuse	83,17
13. pornographie-spectacle	43,26	35. avorteur	84,77
14. hétérosexualité publique	46,22	36. fraude fiscale	84,91
15. possession de la marijuana	47,23	37. fraude contre l'assurance	86,91
16. Occupation de locaux publics	50,00	38. chantage	87,05
17. inceste	51,41	39. trafic d'héroïne	88,06
18. recel	56,19	40. détournement d'avion	90,48
19. port d'armes illégal	60,37	41. bombe	91,59
20. pornographie-commerce	63,89	42. rapt	91,73
21. blesser avec un fusil	64,22	43. vol à main armée	92,66
22. possession d'héroïne	67,89	44. meurtre	95,41

4. CONTINGENCE SELON LE TYPE DE DÉVIANCE

La contingence signifie le degré de variation des réactions en fonction de la nature du comportement déviant. Ce degré n'est pas constant et il est possible de le mesurer par un indice calculé d'après la formule suivante (Gibbs, 1965) :

$$1 - \frac{\sum X^2}{(\sum X)^2}$$

La variable X désigne ici la fréquence des diverses sortes de réactions pour un comportement déviant donné (alors que dans le calcul de l'indice de généralité, X traduit la fréquence d'une même réaction dans tous les actes déviants considérés).

Il est à prévoir alors, que plus les opinions sont diverses et les réactions dispersées, plus grand sera l'indice. La contingence est maximale quand l'indice est égale à $1 - \frac{1}{N}$, ce qui dans cette étude de 44 actes déviants, se traduit par : $1 - \frac{1}{44} = 0,988$

Cet indice est également utilisé pour mesurer le degré de contingence pour les groupes de déviations. Il constitue le quatrième indice utilisé dans ce travail.

En ce qui concerne les variations des réactions avec la nature de la déviance, celles-ci offrent un continuum d'une remarquable régularité, commençant à 0,28, indiquant une variation faible, avec le vol à main armée et se terminant à 0,88, pour l'obscénité au téléphone. À cause de cette régularité, il est difficile de distinguer des points de coupure. Tout au plus, pourrait-on dire que les réactions du public sont uniformes pour les déviations impliquant la violence comme le meurtre, le rapt, le terrorisme, le vol à main armée, le détournement d'avion.

Les opinions commencent à se diviser fortement avec les jeux, la pornographie, le vol à l'étalage, le recel, l'occupation des locaux publics. Enfin, les variations atteignent leur maximum d'intensité au sujet de la marijuana, de l'homosexualité et des obscénités publiques ou verbales (au téléphone). Le tableau 5 présente ce continuum en détail.

Ce qui est intéressant ici, c'est la remarquable continuité de l'échelle des indices de contingence. En comparant ce continuum avec celui, très régulier aussi, du consensus formel punitif, il apparaît que dans l'ensemble les deux indices varient en sens inverse avec quelques exceptions : ainsi, les déviations qui sont l'objet de l'indulgence sociale telles que l'obscénité au téléphone, la prostitution homosexuelle, l'usage des drogues, les manifestations de masse, le vol à l'étalage... auront par conséquent un indice de consensus punitif très faible et se trouvent précisément être ceux dont l'indice de contingence est le plus élevé. Par contre, les déviations qui semblent blesser le plus la conscience populaire, comme le vol à main armée, le terrorisme, le détournement d'avion, le rapt, le trafic de l'héroïne, toutes avec un indice de consensus punitif élevé, possèdent un indice de contingence très faible. Cela semble signifier que là où le consensus punitif est fort et les variations faibles, il s'agit de réactions typiquement négatives et par conséquent de normes solidement établies, tandis

TABLEAU 5

*Contingence en fonction de la nature de la déviance
Indice de variation des réactions par comportement déviant*

1. vol à main armée	0,28	24. manifestations de masse	0,72
2. terrorisme (bombe)	0,35	25. ivresse au volant	0,72
3. fraude fiscale	0,36	26. viol	0,73
4. chantage	0,39	27. pornographie-commerce	0,76
5. détournement d'avion	0,44	28. jeux clandestins	0,76
6. troubler la paix publique	0,47	29. fausse représentation	0,77
7. rapt	0,49	30. inceste	0,77
8. vente d'héroïne	0,50	31. fraude électorale	0,78
9. meurtre	0,54	32. port d'armes illégal	0,78
10. vandalisme	0,58	33. pornographie-spectacle	0,78
11. se faire avorter	0,58	34. recel	0,79
12. fraude contre l'assurance	0,58	35. prostitution homosexuelle	0,79
13. pollution de l'eau	0,60	36. occupation de locaux publics	0,81
14. prostitution hétérosexuelle	0,62	37. vol à l'étalage	0,82
15. vol d'auto	0,63	38. usage de l'héroïne	0,83
16. blesser avec un couteau	0,63	39. possession de la marijuana	0,84
17. blesser avec un fusil	0,66	40. hétérosexualité publique	0,85
18. vente de marijuana	0,66	41. blesser avec les poings	0,85
19. possession d'héroïne	0,66	42. usage de la marijuana	0,86
20. faillite frauduleuse	0,69	43. homosexualité publique	0,87
21. avorteur	0,70	44. obscénité au téléphone	0,88
22. pollution de l'air	0,70		
23. proxénétisme	0,72		

qu'aux points où les opinions sont perplexes, les réactions dispersées, les normes sont floues, faiblement institutionnalisées, sinon absentes.

Les exceptions concernent les deux cas extrêmes : l'avortement et le meurtre. Pour l'avortement, le consensus punitif est le plus faible de tous (16,51%), mais les opinions ne sont pas très divergentes puisque l'indice de contingence est moyen. Cette déviance réunit en effet 63,1% de consensus pour le laisser-faire. Pour le meurtre, déviance la plus punie de toutes puisqu'elle réunit 95,41% de consensus punitif, les opinions restent divisées sur le mode de punition, ce qui fait que l'indice de contingence est relativement élevé. Les répondants réclament en effet la peine de mort à 57,8% et la prison à 35,7%.

5. CONSISTANCE

La recherche d'un écart éventuel entre les réactions populaires et les normes légales et judiciaires aboutit au tableau 6 qui donne un aperçu de la situation qui se résume de la manière suivante :

1) Dans l'ensemble, il n'existe pas un trop grand écart entre réactions populaires et normes légales au sujet des déviances

contre les personnes et les biens. Quand la population est punitive, la loi et les tribunaux le sont également, sinon plus. Le meurtre et le vol d'auto constituent toutefois deux exceptions. Au cours de l'étude il est apparu que pour le meurtre, la population réclame la peine de mort à 57,8%. Cependant, 93% des sentences judiciaires prescrivent la prison. Quant aux vols de voitures, il n'y a que 25% de condamnations à l'emprisonnement alors que le public réclame la prison à 56,4%.

À cet égard, la Commission d'enquête sur l'administration de la justice pénale au Québec a aussi trouvé que 52,9% de la population sont d'avis que les sentences judiciaires pour les crimes graves ne sont pas assez sévères, et qu'il existe une majorité de 52,9% en faveur de la peine de mort.

2) Pour un second groupe de déviations telles que la fraude à l'impôt, la prostitution, les manifestations de masse, l'inceste, l'écart entre réactions sociales et normes légales est plus manifeste. Devant la fraude fiscale, le public bien que d'humeur punitive, opte seulement pour l'amende à 79,2% alors que la punition du Code est de 2 à 10 ans de prison. La réaction populaire à la prostitution est le laisser-faire, tandis que la loi prescrit l'amende et/ou la prison. Enfin, pour l'inceste, la réaction modale du public est un traitement en institution, la peine du Code est l'emprisonnement pendant 14 ans avec fouet et 80% des sentences judiciaires condamnent à la prison.

3) Un troisième groupe réunit des déviations pour lesquelles il n'existe pas de consensus dans les réactions du public : ce sont la possession de la marijuana, l'homosexualité et l'hétérosexualité publique, les blessures à coups de poing, l'occupation des locaux publics et l'obscénité au téléphone. Pour tous ces délits, la loi prescrit l'amende ou la prison ou les deux. Quant aux sentences des tribunaux, elles prononcent une peine d'emprisonnement pour la possession de la marijuana à 53% et à 69% pour l'homosexualité publique. L'amende est en général infligée dans les autres cas.

4) Une dernière remarque concerne les déviations en voie de pénalisation. Le détournement d'avion est l'objet de réactions sévères (prison à 76,1%), alors que l'amende est considérée comme la mesure la plus appropriée pour les actes de pollution. En ce qui concerne les normes légales, le détournement d'avion fait l'objet d'un projet de loi au parlement ; un règlement municipal

TABLEAU 6
Consistance des réactions sociales

comportements déviant	réactions sociales				amende	code criminel		pratique judiciaire ^a		
	mesure	%	mesure	%		prison	prison et fouet	mort	amende %	prison %
1. vol à main armée	prison	84,4				perpétuité et fouet		6 ans 6 mois en moyenne ^b		
2. terrorisme (bombe)	prison	80,3				5 à 14 ans				
3. fraude fiscale	amende	79,2				2 à 10 ans				
4. chantage	prison	77,7			\$500	à 6 mois		14%	85%	
5. détournement d'avion	prison	76,1				projet de loi				
6. troubler la paix	avertissement	70,6			\$500	6 mois				
7. rapt	prison	69,7				5 ans à perpétuité		0,14%	78%	
8. trafic d'héroïne	prison	69,7				perpétuité				
9. se faire avorter	laisser faire	63,1				2 ans		0,28%	42%	
10. fraude contre l'assurance	prison	60,7				10 ans		0,02%	84%	
11. pollution de l'eau	amende	60,5								
12. blesser au moyen d'un couteau	prison	58,4				2 ans				
13. meurtre	mort	57,8	prison	35,7		perpétuité		mort		93% ^b
14. vandalisme	réparation	57,8	amende	28,4	\$500	6 mois à 5 ans		62%	13%	
15. vol d'auto	prison	56,4			\$500	6 mois		49%	25%	
16. possession d'héroïne	prison	55,9			\$1 000	7 ans				
17. trafic marijuana	prison	55,9				perpétuité		0,06%	53%	
18. blesser avec un fusil	prison	55,0				2 ans				
19. prostitution hétérosexuelle	laisser faire	54,7	amende	26,4	\$500	2 ans		80%	0,07%	
20. avorteur	prison	51,4				perpétuité		28%	42%	
21. pollution de l'air	amende	50,4			\$100	ou 60 jours				

22. faillite frauduleuse	prison	47,6	amende 26,1		2 à 10 ans		
23. proxénétisme	prison	46,7	amende 20,1		10 ans		
24. manifestation	laisser faire	45,7					
25. fraude électorale	prison	45,1			5 ans		
26. ivresse au volant	privation des droits	44,9	prison 22,8		7 jours à un an	72%	27%
27. prostitution homosexuelle	laisser faire	39,6		\$500	6 mois	52%	39%
28. recel	amende	35,2			2 à 10 ans	0,08%	60%
29. pornographie-commerce	amende	34,2		\$500	2 ans	80%	0,06%
30. viol	prison	33,9	fouet 32,1		perpétuité et fouet	0,06%	86%
31. jeux clandestins	amende	32,4			2 ans	97%	0,01%
32. fausse représentation	privation des droits	32,4		\$500	6 mois		
33. port d'armes illégal	amende	31,1		\$500	6 mois	57%	28%
34. inceste	traitement	30,8	fouet 29,9		14 ans et fouet		80%
35. pornographie-spectacle	laisser faire	29,8	amende 27,8	\$500	6 mois	86%	0,07%
36. usage d'héroïne	traitement	29,3			détention indéterminée pour traitement		
37. vol à l'étalage	avertissement	26,1	réparat. 25,2		2 à 10 ans	24%	59%
38. usage de marijuana	laisser faire	25,6			détention pour traitement	6%	53% ^c
39. possession de marijuana	aucun consensus			\$1 000	à 7 ans	6%	53% ^c
40. homosexualité publique	aucun consensus			\$500	à 6 mois	23%	69%
41. occupation de locaux publics	aucun consensus			\$500	6 mois		
42. hétérosexualité publique	aucun consensus			\$500	5 ans	52%	39%
43. blesser au moyen des poings	aucun consensus			\$500	6 mois	59%	24%
44. obscénité au téléphone	aucun consensus			\$500	6 mois		

^aSentences prononcées selon la nature de l'infraction par les cours provinciales au Québec, *Statistiques de la criminalité*, 1968, p. 193.

^bRapport Prévost, vol. 3, t. III, p. 193.

^cRapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 443.

prévoit \$100 d'amende ou 60 jours de prison suivant les cas pour la pollution de l'air. Quant à la pollution de l'eau, il n'y a pas encore de prescriptions explicites dans les règlements de la Régie des eaux. Bref, ce sont des déviances qui suscitent des réactions plus ou moins sévères de la part du public alors qu'il n'existe pas encore de normes légales explicites ou cohérentes sur la matière.

CONCLUSION

Parmi les résultats obtenus, la généralité des réactions tout comme la faveur du public pour la peine de mort apparaissent à première vue surprenantes. Le continuum d'une remarquable régularité dessiné par les indices de contingence et celui, aussi régulier, des indices de consensus formel punitif nous ont réellement impressionné. Alors les questions suivantes demeurent : l'évolution des mentalités s'est-elle faite ? notre société serait-elle vraiment plus tolérante ?

ANNEXE

Les comportements déviants

Les normes légales ont été opérationnalisées sous la forme de 44 comportements déviants présentés aux répondants par des descriptions brèves.

<i>comportements déviants</i>	<i>descriptions</i>
1. Vol à l'étalage	1. Quelqu'un prend un objet dans un magasin et quitte le magasin sans le payer.
2. Fausse représentation	2. Quelqu'un vend un produit en sachant qu'il est de qualité inférieure à celle annoncée.
3. Port d'armes illégal	3. Illégalement, quelqu'un a en sa possession une arme dangereuse.
4. Jeux clandestins	4. Quelqu'un tient illégalement une maison de jeux.
5. Blessier au moyen d'un fusil	5. Une personne en blesse une autre avec une arme à feu.
6. Fraude électorale	6. On fausse une liste électorale à l'avantage d'un candidat.
7. Manifestations	7. Des gens participent à une manifestation.
8. Vente de marijuana	8. Une personne fait le trafic de la marijuana.
9. Blessier au moyen des poings	9. Une personne en blesse une autre à coup de poings.
10. Troubler la paix publique	10. Quelqu'un trouble la paix publique.
11. Recel	11. On achète des marchandises tout en sachant qu'elles ont été volées.
12. Ivresse au volant	12. Quelqu'un conduit une voiture alors qu'il est en état d'ivresse.
13. Rapt	13. On enlève une personne pour obtenir une rançon.
14. Pollution de l'air	14. Quelqu'un contribue excessivement et en connaissance de cause à la pollution de l'air.
15. Proxénétisme	15. Une personne sert d'entremetteur à des prostituées (leur procure les clients).
16. Obscénité au téléphone	16. Une personne tient des propos obscènes au téléphone.
17. Possession d'héroïne	17. Quelqu'un est illégalement en possession d'héroïne.
18. Fraude contre l'assurance	18. Une personne met le feu à ses biens afin de retirer l'assurance.
19. Homosexualité publique	19. Des personnes pratiquent l'homosexualité dans un endroit public.

- | | |
|----------------------------------|--|
| 20. Fraude fiscale | 20. Une personne fausse volontairement son rapport d'impôts. |
| 21. Spectacle pornographique | 21. Quelqu'un participe à un spectacle pornographique. |
| 22. Viol | 22. Une personne commet un viol. |
| 23. Possession de marijuana | 23. Quelqu'un est en possession de marijuana. |
| 24. Se faire avorter | 24. Une femme se soumet à un avortement. |
| 25. Vandalisme | 25. Une personne endommage volontairement la propriété d'autrui. |
| 26. Pollution de l'eau | 26. Quelqu'un contribue excessivement et en connaissance de cause à la pollution de l'eau. |
| 27. Prostitution hétérosexuelle | 27. Une personne offre de l'argent à une autre personne du sexe opposé pour que cette dernière ait avec elle des rapports sexuels. |
| 28. Usage de marijuana | 28. Quelqu'un fait usage de marijuana. |
| 29. Blessure au couteau | 29. Une personne en blesse une autre avec un couteau. |
| 30. Vente d'héroïne | 30. Quelqu'un fait le trafic de l'héroïne. |
| 31. Inceste | 31. Une personne a des rapports sexuels avec l'un de ses propres enfants. |
| 32. Occupation de locaux publics | 32. Des gens participent à l'occupation des locaux publics. |
| 33. Vente pornographique | 33. Quelqu'un vend des revues ou des films pornographiques. |
| 34. Terrorisme (bombe) | 34. Une personne fait exploser une bombe. |
| 35. Hétérosexualité publique | 35. Un homme et une femme ont des rapports sexuels en public. |
| 36. Usage d'héroïne | 36. Quelqu'un fait usage d'héroïne à des fins non médicales. |
| 37. Faillite frauduleuse | 37. Une personne fait faillite volontairement. |
| 38. Vol à main armée | 38. Quelqu'un commet un vol sous la menace d'une arme. |
| 39. Prostitution homosexuelle | 39. Une personne offre de l'argent à une autre personne du même sexe afin d'avoir des rapports sexuels avec elle. |
| 40. Détournement d'avion | 40. Quelqu'un détourne un avion de sa destination. |

- | | |
|----------------|---|
| 41. Chantage | 41. Une personne obtient de l'argent d'une autre sous le coup de menaces. |
| 42. Meurtre | 42. Quelqu'un tue quelqu'un d'autre intentionnellement. |
| 43. Avorteur | 43. Une personne pratique des avortements illégalement. |
| 44. Vol d'auto | 44. Quelqu'un vole une automobile. |

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, H.S. (1966) : *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press of Glencoe.
- DURKHEIM, E. (1960a) : *les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DURKHEIM, E. (1960b) : *le Suicide*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DURKHEIM, E. (1960c) : *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GIBBS, J. (1965) : « Norms : The Problem of Definition and Classification », *American Journal of Sociology*, **70** : 586-594.
- GIBBS, J.P. (1966) : « Conceptions of Deviant Behavior, the Old and the New », *The Pacific Sociological Review*, **9** : 9-14.
- GIBBS, J.P. et A.K. CLARK (1965) : « Social Control : A Reformulation », *Social Problems*, **12** : 398-415.
- KUTSCHINSKY, B. (1971) : *la Perception de la déviance : aperçu des recherches empiriques*, rapport présenté au Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- LEMERT, E.M. (1951) : *Social Pathology*, New York, McGraw-Hill.
- MAKELA, K. (1966) : « Public Sense of Justice and Judicial Practice », *Acta sociologica*, **10** : 42-57.
- MERTON, R.K. (1938) : « Social Structure and Anomie », *American Sociological Review*, **3** : 672-682.
- NGUYEN, THI-HAU (1972) : *la Réaction sociale à la déviance au Canada*, premier rapport, Montréal, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
- PARSONS, T. (1951) : « The Law and Social Control », in : W.M. Evan (édit.), *Law and Sociology*, New York, The Free Press of Glencoe.
-

RÉSUMÉS

SOCIAL REACTION TO DEVIANCE : AN EXPLORATORY STUDY

The object of this exploratory study is to analyse social reactions to deviance by endeavouring to show some of the mechanisms of these re-

actions. To do this, we have isolated deviant behaviour from its situational elements in order to study the fluctuations of reactions according to the nature of the deviance, and according to the categories of those reacting to the deviance.

The instrument of measurement is a questionnaire which was administered to a random sample for pre-testing. This sample was drawn from the metropolitan region of Montreal. The data analysis is concerned with the degree of generality, consensus, consistency and contingency of reactions in terms of the nature of the deviant behaviour.

The results showed the reactions to be surprisingly general. The regularity of the continuum drawn by the indices of contingency and those of strictly punitive consensus was remarkable.

This exploratory study gives interested researchers information on crime-deviance continuums and social reactions to deviance. The continuum of social reactions is clearly defined, and this gives us reason to believe it would be possible to introduce an order of importance in the evaluation of social reactions.

REACCIÓN SOCIAL FRENTE A LA CONDUCTA DESVIADA : UN ESTUDIO EXPLORATORIO

El objeto de este estudio exploratorio es analizar las reacciones sociales frente a la conducta desviada; con este fin, se intentará descomponer parte de los mecanismos de dichas reacciones. Para ello, se ha aislado la conducta desviada de sus elementos situacionales con vistas a estudiar las fluctuaciones de la reacción según la naturaleza de la desviación por una parte y las categorías de la audiencia por otra.

El instrumento de medida es un cuestionario que ha sido administrado a una muestra aleatoria de pre-test seleccionada en la región metropolitana de Montreal. El análisis de los datos se refiere al grado de generalidad, consenso, consistencia y contingencia de la reacción, en función de la naturaleza de la conducta desviada.

Entre los resultados, sorprende la generalidad de las reacciones. También conviene subrayar la regularidad de los continuos determinados por los índices de contingencia y consenso formal punitivo.

Este estudio exploratorio contribuye a esclarecer a los investigadores interesados por los continuos desviación-criminalidad y por las reacciones sociales frente a la conducta desviada. Efectivamente, el continuo de dichas reacciones sociales aparece con toda claridad, lo cual permite creer en la posibilidad de introducir un orden de magnitud en la evaluación de la reacción social.

SOZIALE REAKTIONEN AUF DAS ABWEICHENDE VERHALTEN : EIN ERFORSCHENDES STUDIUM

Das Objektiv dieses untersuchenden Studiums ist die Analyse der sozialen Reaktionen auf das abweichende Verhalten, indem es versucht, einen Teil der Mechanismen dieser Reaktionen zu zerlegen. Zu diesem Zweck haben wir das abweichende Verhalten von seinen situationellen Elementen isoliert, um die Schwankungen der Reaktionen in ihrer Abhängigkeit von der Natur der Abweichung einerseits, und nach den Audiengkategorien andererseits, zu studieren.

Das Massinstrument ist ein Fragebogen, der einem zufällig ausgewählten Prä-Test Muster verabreicht wurde. Diese Probe wurde der metropolitanen Gegend von Montreal entnommen. Die Datenanalyse betrifft den

Grad von Generalität, Konsens, Konsistenz und Kontingenz der Reaktionen in Abhängigkeit von der Natur des abweichenden Verhaltens.

Unter diesen Ergebnissen scheint die Allgemeinheit überraschend zu sein. Die Regelmässigkeit des Kontinuums, gezeichnet von den Kontingenzindizes, und desjenigen gezeichnet von den formellen Straf-Konsensindizes ist bemerkenswert.

Dieses erforschende Studium trägt dazu bei, interessierte Forscher über das Kontinuum abweichendes Verhalten-Kriminalität und der sozialen Reaktionen auf die Abweichung aufzuklären. Tatsächlich tritt das Kontinuum der sozialen Reaktionen klar hervor, und diese Feststellung erlaubt uns anzunehmen, dass es möglich ist, ein Grössenmass in die Wertung der sozialen Reaktionen einzuführen.

ОБЩЕСТВЕННЫЕ РЕАКЦИИ НА ПРАВОНАРУШЕНИЯ : ИССЛЕДОВАТЕЛЬСКИЙ ОЧЕРК

Объектом этого исследовательского очерка является анализ общественных реакций на правонарушения, при помощи разбора на части механизма этих реакций. С этой целью мы отделили преступное поведение от его обстоятельственных элементов, чтобы изучить колебания реакций с одной стороны, следуя за изменениями сущности отклонения, и с другой стороны соответственно категориям судебного заседания.

Способом измерения служит вопросник, который выполнен по ненадежному шаблону предварительного теста. Этот шаблон был напечатан в районе Монреаля. Анализ данных регистрирует общность большинства случаев, согласованность, устойчивость и совпадение реакций, в зависимости от характера поведения правонарушителя.

В этих результатах общность (согласованность) реакций является изумительной. Регулярность континуума, обрисованного показателями совпадения (возможности) и континуума, обрисованного показателями формальной карательной согласованности, замечательна.

Этот исследовательский очерк дает сведения заинтересованным исследователям о наличии континуума в уклонения и преступности, и освещает общественные реакции на уклонения. В самом деле, континуум в общественных реакциях выступает явственно, что позволяет нам считать возможным ввести степень тяжести преступления при оценке общественных реакций.

MARC LEBLANC

B.Sc. (sociologie), Université de Montréal (1965).

M.A. (criminologie), Université de Montréal (1967).

Ph.D. (criminologie), Université de Montréal (1969).

Professeur agrégé au Département de criminologie de l'Université de Montréal.

Directeur du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

NGUYEN THI-HAU

M.Sc.I (criminologie), Université de Montréal (1972).

Prépare un doctorat en criminologie, Université de Montréal.